



Montessori Here and Now

Le collège

DOSSIER de PRE-INSCRIPTION 2026-27

L'acceptation définitive s'effectue uniquement après un entretien avec les parents et l'adolescent.

Date : _____

Nom et prénom de l'adolescent :

Sexe : Fille Garçon

Date de naissance : Lieu et Dpt de naissance :

Date d'intégration :

Observations sur la santé de l'enfant (Allergies, particularités...) :

Merci de nous fournir les certificats de vaccination à jour

Prénoms et âges des frères et soeurs :

Inscription : enregistrée le _____ Chèque/Vir N° confirmée le _____

Besoins de garderie le soir :

Jours de la semaine : L M J V (cocher la/les case(s))

Horaires 8h00-8h30 (cocher la case) De 16h30 à 17h10 de 17h15 à 18h30

Paraphe(s) : vos initiales

SITUATION FAMILIALE

RESPONSABLE

Civilité : Mme M.

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :
.....
.....

Lien de parenté : Père Mère Tuteur

Situation familiale : Marié(e) Pacsé(e) Célibataire

Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve) Union libre

Remarié(e)

Adresse :
.....
.....
.....

Téléphone fixe:/...../...../...../.....

Portable:/...../...../...../.....

E-mail :@.....

Profession:

Société :

Téléphone prof. :

E-mail prof. :@.....

Personne à contacter en cas d'urgence

(ex : consultation médicale rapide en journée)

(si différente des responsables)

Nom :

Prénom :

Lien de parenté : Grands parents Nourrice Voisin
– Amis

Téléphone fixe:/...../...../...../.....

Portable:/...../...../...../.....

Médecin référent

Nom et Coordonnées téléphoniques

Nom :
.....

Téléphone fixe:/...../...../...../.....

Portable:/...../...../...../.....

AUTRE RESPONSABLE

Civilité : Mme M.

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :
.....
.....

Lien de parenté : Père Mère Tuteur

Situation familiale : Marié(e) Pacsé(e) Célibataire

Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve) Union libre

Remarié(e)

Adresse :
.....
.....
.....

Téléphone fixe:/...../...../...../.....

Portable:/...../...../...../.....

E-mail :@.....

Profession:

Société :

Téléphone prof. :

E-mail prof. :@.....

Personne qui dépose et reprend les enfants

(si différente des responsables)

Nom :

Prénom :

Lien de parenté : Grands parents Nourrice Voisin

– Amis

Téléphone fixe:/...../...../...../.....

Portable:/...../...../...../.....

Nom :

Prénom :

Lien de parenté : Grands parents Voisin – Amis

Téléphone fixe:/...../...../...../.....

Portable:/...../...../...../.....



Information de l'école actuelle

Ecole actuelle:

Adresse:

... Téléphone :

Classe actuelle:

Parcours scolaire

Ecole/collège fréquenté(e)s :

..... Sauts de

classe/maintiens:.....

Neurodivergence, dys, situation particulière :

.....

.....



COÛT DE LA SCOLARITÉ 2026-27

La première année de scolarité, des frais d'inscription vous sont demandés pour enregistrer définitivement l'inscription de votre enfant. **Le montant est de 500 euros.**

Nous avons choisi de lisser la scolarité d'un montant de 6000 euros par an sur 12 mois (juillet et août compris).

Nous vous demandons de verser les deux mois d'été avant la rentrée scolaire soit à l'inscription.

A cela s'ajoutent les frais de restauration et de garderie le cas échéant.

L'inscription est faite pour l'année scolaire entière et la scolarité est due sauf déménagement.

Ces frais d'inscription seront encaissés à la confirmation de votre inscription après dépôt du dossier (sauf lorsque votre enfant est sur liste d'attente). Ils ne sont pas remboursables.

Enfant à besoins spécifiques

Pour nous permettre d'accueillir chacun selon ses spécificités, nous demandons aux parents dont les enfants ont des besoins spécifiques de nous en faire part.

Que ces besoins soient reconnus par les instances médicales ou non.

Au sein de chaque classe, nous nous concertons ensuite pour proposer l'accueil le plus adapté compte tenu de la structuration des différents groupes. Dans certains cas, nous ne pourrons pas inscrire l'enfant car notre structure ne pourra répondre à ses besoins.

RÉINSCRIPTION

La réinscription **s'effectue jusqu'au retour des vacances d'hiver**, fin mars au plus tard et assure une place aux enfants pour la rentrée suivante. Au-delà de cette date, nous ne pourrons pas vous garantir de pouvoir accueillir votre enfant.

Pour cela, nous vous demandons de nous verser 2 mois d'avance de scolarité (Juillet-Août) . Elle n'est pas remboursable.

CONVENTION ÉDUCATIVE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'inscription au sein de notre établissement comprend l'acceptation de la convention éducative et du règlement intérieur du collège.

RESTAURATION

Les parents des enfants doivent s'acquitter d'un forfait mensuel pour la prise en charge de leur enfant durant le temps de midi et le goûter. Le temps du repas est un temps pédagogique pendant lequel nos éducateurs partagent le menu et les us et coutumes en la matière.



Toute inscription d'élève est faite au titre de demi-pensionnaire. Les repas sont payables d'avance sous forme d'un forfait mensuel.

Montant des frais de restauration lissés sur l'année :

□ **67 €/mois/enfant** (sur les 10 mois de scolarité).

□ **10 euros** : Les parents des enfants ayant une alimentation spécifique lié à un problème médical peuvent apporter un panier repas dans le respect des conditions d'hygiène et de sécurité en vigueur. Les Lunch box devront conserver les aliments à plus de 63°C et à moins de 4°C. Les systèmes avec une prise électrique autonome sont compatibles aussi. Les frais sont alors de 10 euros par mois.

Aucun remboursement n'est accordé en cas d'absence, sauf pour une période supérieure à **15 jours consécutifs** d'absence scolaire et sur justificatif médical communiqué au 1^{er} jour d'absence prescrite.

Garderie

La garderie est gratuite de 8h00 à 8h30 et de 16h30 à 17h15. Coût des ateliers pédagogiques de 17h30 à 18h30. Ponctuelle : 7 euros/heure Forfait au mois : 60 euros

COÛT DE LA SCALARITE

	Montant
Frais d'inscription (1 ^{ère} année uniquement)	500 €
Les mois de Juillet et Aout se paient à l'inscription (ou réinscription)	500*2 = 1000 €
Écolage mensuel 1 [°] enfant X 12 mois	500*10= 5000 €
Repas - Réchauffe et accompagnement des enfants	67€ *10 = 670 € ou 10€*10 = 100€
Ateliers du soir	
Votre total annuel	6670 € pour l'écolage

Paiement par chèque ou par virement tous les 1^{ers} du mois

Tout départ anticipé en cas de changement de domicile pour des raisons professionnelles en cours d'année, devra être précédé d'un préavis de deux mois minimum, via une lettre recommandée minimum avec un justificatif. Le certificat de radiation sera fourni à réception du règlement total. Pour tout autre cas, la scolarité est due pour l'année, y compris en cas d'organisation de l'école à la maison dû à des contraintes réglementaires, sauf dans le cas de force majeure et l'existence d'un motif légitime et impérieux.

Nous soussignés, parents de

demande/demandons pour l'année scolaire 2026/2027 d'inscrire notre enfant au Collège Montessori Here & Now de Brie-Comte-Robert.

Fait à : LeSignature du/des parent(s) :

Pièces à joindre

- o Bulletins scolaires de l'année en cours
- o Une lettre rédigée par votre enfant expliquant sa motivation à entrer dans notre collège.
- o Une courte lettre du / des parent(s) expliquant le choix d'un collège Montessori



Acceptation de la convention éducative et du règlement de l'école Montessori Here and Now

Nous, soussignés parents* et/ou responsables légaux de l'enfant....., déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur (11 pages avec ce coupon réponse) et de la convention éducative de l'école Montessori Here and Now et en acceptons les termes.

Fait à : le :

Signature(s) du ou des représentants légaux* précédée(s) de la mention « Lu et Approuvée » :

*Dans le cas où la responsabilité légale de l'enfant est partagée entre les deux parents séparés ou divorcés, les deux parties doivent signer ce règlement intérieur, qui vaut aussi acceptation de la convention éducative jointe.

Souhaitez-vous adhérer à l'Association Montessori de France (AMF) ?

L'AMF ne reçoit **aucun financement public**, l'adhésion représente un **soutien financier** non négligeable pour pouvoir mener à bien ses missions. L'adhésion représente aussi et surtout **un engagement en faveur des propositions de Maria Montessori**. Plus le mouvement Montessori sera dense, plus ses propositions en France auront du poids pour mettre en lumière les lois naturelles du développement de l'enfant et assurer la protection de sa personnalité.

L'adhésion à l'AMF d'un montant annuel de 10 euros pour les parents d'enfants scolarisés dans les écoles Montessori donne droit à :

- la publication d'annonces en ligne,
- à la réception du bulletin "Le LIEN" deux fois par an, et à la consultation de nos archives électroniques depuis 2015,
- aux tarifs préférentiels lors d'événements, de colloques ou de séminaires.
- l'accès à un espace adhérent depuis notre site Internet avec différentes informations selon votre groupe.

Si oui, merci de faire un chèque de 10 euros à l'ordre de l'AMF - ou aller sur le site directement
<https://www.montessori-france.asso.fr/page/162214-adherer-en-ligne>